

**ARRETE ETABLISSANT LE TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE
Au titre de l'année.....**

Le Maire/Président de *Fille/Sarthe*

Vu les articles L. 216-2, L. 522-4, L. 522-23 à L. 522-31 du Code Général de la Fonction Publique,
Vu les statuts particuliers des cadres d'emplois de la fonction publique territoriale ;
Vu la situation des fonctionnaires territoriaux de la commune ;
Vu la délibération n°..... du *01/2/22* relative à la détermination des « ratios-promouvables »
Vu les lignes directrices établies par le Maire/Président de *01/2/24*, après avis du comité technique,

ARRETE

ARTICLE 1

Le tableau annuel d'avancement de grade au titre de l'année *2025* est établi comme suit :

Avancement au grade de : *Adjoint Administratif P. de 1ère classe*

Nom et Prénom de l'agent	Grade actuel
<i>TRONNETER Caroline</i>	<i>adjoint Admi. Particulier de 2ème classe</i>

Proportion Homme / Femme des agents promovables *		
Total	Hommes	Femmes
<i>1</i>	<i>0</i>	<i>1</i>

* ensemble des agents remplissant les conditions individuelles d'avancement

Proportion Homme / Femme des agents susceptibles d'être promus		
Total	Hommes	Femmes
<i>1</i>	<i>0</i>	<i>1</i>

Avancement au grade de : *Adjoint technique P. de 1ère classe*

Nom et Prénom de l'agent	Grade actuel
<i>Yvonr Cedric</i>	<i>Adjoint technique P. de 2ème classe</i>

Proportion Homme / Femme des agents promovables *		
Total	Hommes	Femmes
<i>1</i>	<i>1</i>	<i>0</i>

* ensemble des agents remplissant les conditions individuelles d'avancement

Proportion Homme / Femme des agents susceptibles d'être promus		
Total	Hommes	Femmes
<i>1</i>	<i>1</i>	<i>0</i>

ARTICLE 2

Le présent tableau d'avancement sera transmis au **Centre de Gestion de la Sarthe** qui en assurera la **publicité** conformément aux dispositions de l'article L522-26 du Code Général de la Fonction Publique.

